

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Caprais de Bordeaux, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BONETA , Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents : Ms BONETA, MUÑOZ, SIERRA, LAYRIS, BALAN, BERNARDI, BILLET, FESTAL, PETIT, FORESTIER, MURARD, Mmes MANGEMATIN, CORJIAL, DAUBIE, LEVY, DARMAILLAC, FROT, MARQUAIS,

Procurations : Mme LEVRAUD à M BALAN, Mme COUTY à M. MURARD M. FONTANET à M. BONETA,

Absentes : Mmes CRAYSSAC, BOURDOT

Secrétaire de séance : M. LAYRIS

Approbation sans observation du précédent compte rendu.

Ordre du jour :

- Intégration de la Voirie et des Espaces verts du lotissement « Clos Bella Vista » dans le domaine communal :

M. le Maire présente ce projet de rétrocession : deux espaces verts d'une superficie de 2 730 m² ainsi que les voies et l'éclairage public. Sur l'un des espaces verts, un bassin de rétention est installé. M. MURARD demande la date de création de ce lotissement : 2008 . Mme MARQUAIS demande si le recollement a été fait : réponse positive du Maire. Le bassin de rétention a été entièrement nettoyé il y a 6 mois et il le sera à nouveau avant la rétrocession., les réseaux ont été vérifiés, Les malfaçons concernant les branchements du réseau pluvial ont été réparées et la conformité a été délivrée par le Syndicat des Eaux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant le transfert des voies et espaces verts du lotissement Clos Bella Vista, dans le domaine communal , il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer un acte administratif pour cette rétrocession valant classement dans le domaine public. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition

- Adoption de la Charte Sportive Communautaire (Communauté de Communes des Portes de l' Entre Deux Mers

M. PETIT, membre de la commission sport à la Communauté des Communes rappelle, que lors du précédent mandat, une charte avait déjà été rédigée et adoptée par toutes les communes du territoire à l'exception de Camblanes.

La commission actuelle a donc repris ce projet en y apportant quelques modifications ; cette charge, un peu méconnue , représente un engagement moral envers la politique sportive , et non un cadre juridique. Un préambule a été créé pour en préciser le fonctionnement, les règles fondamentales : il s'agit de promouvoir la pratique sportive sur le territoire, qui était historiquement liée aux associations, aux clubs communaux. Il s'agit maintenant de privilégier la discipline sportive, de façon à ce qu'il y ait complémentarité et non concurrence . La définition de l'intérêt complémentaire est renforcée et la création de nouveaux équipements sur le territoire devra présenter un intérêt pluridisciplinaire

La pratique sportive devrait être répartie sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes, avec une mutualisation qui pourrait permettre un engagement de niveau similaire sur l'ensemble des communes.

La charte rappelle également la mise en œuvre de manière privilégiée d'une politique volontariste en faveur notamment des jeunes, de l'égalité des sexes, de la mixité sociale et du lien intergénérationnel

La commission communautaire travaille donc sur la mutualisation, mais aussi sur les transferts de compétence (animation sportive d'une part, et les équipements d'autre part).

M. MURARD demande si c'est la Communauté des Communes qui convoque les équipes sportives ou si les rencontres sont à l'initiative de ces associations : M. PETIT précise que toutes les disciplines ont été invitées à rencontrer la commission afin de prendre connaissance de la charte. Chaque club est ensuite libre de se rencontrer pour préparer un projet sportif.

Après cette discussion, le conseil municipal à l'unanimité adopte cette charte intercommunale.

Jury d'Assises :

Il est procédé au tirage au sort, sur la liste électorale d'une liste préparatoire pour les jury d'assises comportant 6 personnes :

- M. MOURET Romain (clos des Tambourins)
- Mme PEREIRA DOMINGOS Térésa (les Meneaux)
- Mme CHAZALET Anne Valérie (Les Meneaux)
- Mme BORDE Michèle (La Garenne)
- Mme ETCHEVERRY Béatrice (Les Meneaux)
- M. ROUIN Mickaël (La Courte Paille)

Questions diverses :

- Modification des modes de paiement de la Cantine : M. le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie a proposé un nouveau mode de paiement pour le règlement de la cantine à compter de septembre 2015 : il n'y aura plus de régie directe à la mairie (plus de paiement sur place mais uniquement en perception) . Par contre, il sera possible de régler par prélèvement, par carte bancaire (internet) ,par chèque . La caisse des écoles devra s'acquitter des frais liés à la gestion de la carte bleue mais cette dépense sera compensée par une suppression des frais postaux liés à l'envoi des factures , qui sera effectué par la perception. La gestion des impayés sera également assurée par la perception. Une information va être faite auprès des parents .

- Une consultation est en cours pour recruter un nouveau responsable du restaurant scolaire : l'appel à candidature a été lancée sur le site du CDG et de très nombreuses demandes ont été reçues (avec des profils très différents) . L'analyse de ces candidatures est engagée.

En parallèle, une étude est menée par M. MURARD auprès d'un prestataire de service. Mme CORJIAL demande si des essais sont prévus pour les candidats : cela paraît difficile pour tous les postulants qui résident hors département.

- Temps d'Activités Périscolaires : Mme FROT informe le conseil municipal que les horaires des T .A.P restent les mêmes pour la rentrée prochaine . Néanmoins, ces activités ne démarreront à l'école maternelle qu'une semaine après la rentrée afin les plus jeunes enfants aient pris leurs repères

Actuellement, il est procédé à la constitution des intervenants : deux nouvelles associations ont été recensées : Aprodisc et Les Mots de Jossy (association de Créon qui anime des ateliers contes) . Il est rappelé la difficulté de recruter des animateurs pour ces interventions.

- Médiathèque : M. BALAN informe le conseil municipal que la bourse aux livres organisée fin Mai (vente des livres déclassés de la médiathèque) a rapporté 705 € (affectés à l'aménagement de la bibliothèque). Un désherbage sera organisé tous les ans et permettra d'organiser de nouvelles bourses aux livres.

La médiathèque organise le samedi 27 juin un atelier moyen âge.

Une banderole a été achetée pour informer de l'ouverture de la médiathèque les samedis.

Une soirée « cinéma en plein air » gratuite est organisée par la médiathèque le vendredi 3 juillet à Loustallaut . Le film projeté est « la Famille Bélier ». Un pique-nique est possible à partir de 20 h et une buvette sera assurée par l'association Gingko. M. PETIT précise que ce spectacle est gratuit pour les participants mais pas pour la commune (le coût pour la commune est d'environ 850 €) Mme MARQUAIS demande pourquoi cette soirée est totalement gratuite : M. BALAN répond qu'elle s'inscrit dans la suite des soirées organisées par la médiathèque, à chaque veille de vacances : lors de ces soirées gratuites , un film était diffusé et suivi d'une soirée dansante. Là il est proposé d'organiser cette séance en plein air mais en gardant le même principe de gratuité. Le principe de gratuité ou d'une participation minimale est discuté.. Enfin, M. BALAN remercie l'association Gincko qui est la seule association qui a accepté de participer à ce projet. Une information sera distribuée dans les écoles.

- M. SIERRA fait le point sur le matériel informatique commandé pour deux postes à la mairie (celui de la comptabilité et celui de l'état civil) . La commande a été passée auprès de Berger Levraut qui assure la gestion des applications utilisées sur ces postes. Ces achats étaient prévus au budget 2015. Mme MARQUAIS demande si une consultation a été faite pour ce matériel : il est rappelé que la gestion du SAV concernant les applications E-Magnus ne peut être assuré qu'à condition que le matériel soit validé par Berger Levraut (ainsi que le transfert des données) . De plus, il est indiqué que les communes de la CDC sont équipées par le même fournisseur (sauf la commune de Quinsac), suite à une consultation menée par la CDC .

- Création d'une salle informatique à l'école élémentaire : le Conseil Départemental nous a informé de la complétude de notre dossier de demande de subvention. Les travaux pourront donc être engagés cet été. M. LAYRIS précise que des devis actualisés ont été demandés pour ce projet.

- Travaux de réhabilitation de l'église : la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des offres reçues (4 entreprises ont répondu à la consultation) . Il semble que le total des offres ne dépassent pas l'estimatif établi par l'architecte . Les documents ont été transmis pour analyse à l'architecte en charge de ce projet.

- La Mairie organisera un pot pour le départ à la retraite de Geneviève DEVLAMINCK, qui enseignait à l'école maternelle de Saint Caprais depuis 1985 , le Jeudi 2 Juillet à partir de 19 h au restaurant scolaire. Celui organisé pour le départ de Didier VANHOUTTE aura lieu en Septembre .

- M. BERNARDI fait le point sur l'organisation du 14 juillet et invite les élus à participer à la préparation de cette manifestation ; il indique que la restauration sera assurée par l'association de la Tricandille et un autre traiteur de Salles, le feu d'artifices sera tiré à 23 heures et de multiples animations sont prévues.

- Projet immobilier en face de la mairie : M. le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été accordé pour ce projet mais qu'un recours a été déposé par une association . Une réunion a eu lieu en présence des représentants de cette association, du maître œuvre, du promoteur et du maître d'œuvre de la commune (aménagement voirie). En effet, l'essentiel du recours concerne l'aménagement et la mise en sécurité sur le parking .

Un projet a donc été présenté concernant le sens de circulation pour les véhicules et le ramassage des ordures ménagères ainsi que l'aménagement du parking devant l'école. Une allée piétonnière est également prévue pour desservir le futur ALSH. Ces modifications entraîneraient la suppression de 2 places de parking (par rapport au projet initial). Le chiffrage de cette opération est actuellement en cours et une participation sera demandée au maître d'ouvrage. M. LAYRIS demande quelle a été l'analyse de l'association : les modifications envisagées semblent correspondre à leurs demandes mais il faut attendre le chiffrage pour savoir si ces aménagements seront réalisés et comment ils seront pris en charge financièrement

M. PETIT rappelle que l'investisseur menace d'abandonner le projet, suite au recours

déposé, car si celui-ci devait être maintenu dans la forme, le retard engendré dans le projet serait trop important. Enfin, il est précisé que Gironde Habitat est intéressé par l'intégralité du projet (sauf le commerce) ce qui amènerait sur la commune des logements locatifs .

Mme MARQUAIS souhaite revenir sur l'aménagement global du bourg et regrette le manque d'information concernant le projet Rue Carvoiera, qui viendra en complément de celui réalisé par le Département (arrêt de bus) . M. le Maire s'engage à présenter le dossier à la commission urbanisme.

Mme MARQUAIS demande ensuite ce qui est envisagé pour le talus bordant la propriété Cessy. M. le Maire précise que le talus appartient à la commune et que diverses solutions sont étudiées actuellement (mur végétalisé par exemple). Un arasement est prévu à la base du talus. M. PETIT rappelle qu'à l'origine de cet échange, un alignement été prévu ; Mme MARQUAIS regrette que cet alignement n'ait pas été fait et demande sur quelle base le géomètre a effectué le bornage : c'est le document d'arpentage du propriétaire qui a été retenu.pour l'alignement . Il est proposé que l'ensemble de ce projet soit présenté à tous les élus en septembre.

- M. MURARD demande le coût total de la réhabilitation du gymnase : 688 980 €

- Mme MANGEMATIN informe le conseil de la rédaction d'une charte du bénévolat, qui sera soumise au conseil d'administration du CCAS ; cette charte rappelle les actions du CCAS, l'engagement des bénévoles, le bien fondé des braderies, le fonctionnement et l'utilisation des locaux, l'assurance des bénévoles ... Elle indique ensuite que la gestion des dons de vêtements, de plus en plus importants nécessite des locaux plus grands. Dans ce cadre, il sera proposé au conseil d'administration d'acquérir deux modules amovibles qui pourront être utilisés par les bénévoles pour le tri et le stockage des vêtements. Le coût sera d'environ 14 000 € (budget du CCAS)

- M. BILLET demande si la réception de l'installation des panneaux de signalisation a été faite : les travaux ne sont pas terminés et c'est la Communauté de Communes qui gère cette signalétique . De nombreuses erreurs ont été relevées et signalées à la CDC concernant ces panneaux.

La séance est levée à 20 heures.